

*Hyronimus, Duc Impérial de Forbach, comprenant:  
Le fief d'Albukerque, province de Dalabheim, Empire,  
Le fief d'Agoyen, province d'Insbruck, Empire,  
Et le fief d'Heffigen, province de Mariembourg, Empire.*

*Au nom de son Maître, le redouté Gorghor Baey,  
Aspirant au titre de Seigneur d'Insbruck,*

*Votre Honneur,*

**N**ous désirons retenir votre attention sur une cause impliquant deux vassaux de son Altesse Sérénissime Gar III, Grand Empereur des Terres du Centre. Les parties impliquées sont la guilde de Gorghor Baey, représentant douze chefs de domaines, quatre maîtres de fiefs et un duché en Empire (la liste complète des propriétés est jointe en annexe) et la guilde des Vand'Hals, représentant deux chefs de domaine en Empire (selon le registre Impérial actuel). Mon maître, le redouté Gorghor Baey, vassal de son Altesse Sérénissime Gar III, se considérant lésé dans une affaire impliquant un autre vassal de son Altesse, la guilde des Vand'Hals, il désire faire appel à la Justice impartiale de la Cour Impériale.

**M**on maître Gorghor Baey demande essentiellement à la cour Impériale le droit de faire respecter un contrat passé entre sa guilde et la guilde des Vand'Hals. Le contrat, dont une copie est jointe en annexe, stipule clairement les conséquences d'un bris de contrat si les exigences dudit contrat n'étaient pas respectées. Puisque Gorghor Baey estime que lesdites exigences du contrat n'ont pas été respectées et que les Vand'Hals refusent d'obtempérer aux conséquences clairement énoncées dans celui-ci, Gorghor Baey en appelle à son Maître et Seigneur l'Empereur, par l'entremise de la Cour Impériale, afin que la Justice soit appliquée et le contrat respecté.

**G**orghor Baey ne fait appel au Procureur Impérial que parce que selon les Vand'Hals, il existe litige à propos dudit contrat et que mon maître ne voudrait pas agir dans cette cause sans l'assentiment de la Justice Impériale. Les Vand'Hals prétendent en effet qu'en devers de la clause de non-divulgation qui a été surajoutée au contrat, le contrat a été annulé puisque les clauses du contrat ont été rendues publiques. Par la présente, Gorghor Baey entend démontrer que cette lecture du document ne saurait servir que celui qui désirerait échapper à un contrat qu'il a signé en toute conscience et point par souci de rigueur ou de Justice. Gorghor entend démontrer que les Vand'Hals ont volontairement et délibérément divulgué les clauses du contrat dans le but explicite d'échapper aux contraintes du contrat et renier leurs

*engagements, et que cet acte avoué (la révélation volontaire des termes du contrat), en plus de faire preuve d'un mépris profond envers la Justice et ses Organes, doit juridiquement causer les conséquences néfastes prévues par le contrat puisqu'il consiste en une violation de ladite clause de non-divulgation.*

**I***l convient d'abord de s'arrêter au sens de la clause de non-divulgation des termes du contrat. La formulation utilisée, courante dans les documents juridiques et répandue comme pratique à travers l'Empire, vise à protéger par le silence une entente, puisque les parties impliquées pourraient être compromises par la révélation des détails de celle-ci. Le but d'une telle clause de non-divulgation étant de protéger les deux parties signataires par le secret face à une entente, et non pas de permettre à l'un ou à l'autre de se libérer du contrat à tout moment en en révélant le contenu. Si une telle clause pouvait être interprétée de la sorte, bien peu de légistes l'utiliseraient car elle permettrait à tout parti de se désister d'un contrat en tout moment en faisant révélation de ses clauses. Au contraire, une clause de non-divulgation vise à empêcher la révélation de celui-ci sous peine justement de manquement aux exigences du contrat, puisque la non-divulgation n'a pas été respectée. Ce qu'il compte de juger en cette cause c'est l'intention dans laquelle la clause a été rédigée. Dans la situation qui est soumise présentement comme dans toutes celles où cette formulation est usitée, elle visait à ce que les clauses du contrat demeure secrètes, et non à permettre aux signataires d'échapper aux contraintes des engagements qu'ils ont signé en toute connaissance de cause, au grand mépris de la Valeur de l'écrit, fondement primordial de la Loi et de son application.*

**D***ependant, dans le cas de cette affaire, les Vand'Hals ont consciemment et volontairement, et de façon intentionnée, révélé eux-mêmes publiquement les termes de l'entente, dans le but avoué de se défaire des liens du contrat signé de leur main. Nous pourrions faire comparaître les près de 200 personnes qui étaient présentes à la divulgation publique du contrat, mais nous croyons qu'un passage des mémoires de RRHA KTAH RACE, le trésorier des Vand'Hals, extrait d'un document public signé de sa main sera suffisamment explicite à ce sujet (voir annexe III). Ainsi, en révélant de plein gré et publiquement les conditions du contrat, les Vand'Hals ont violé l'essence même de la clause de non-divulgation, et, de ce fait, ne sont pas libérés du contrat comme ils le prétendent, mais bien encore plus liés aux conséquences du bris de contrat. S'ils prétendent avoir respecté la lettre du contrat, ils ont réellement violé l'esprit de celui-ci, dont l'intention était de conserver secrets les termes du contrat. Engagement qu'ils ont eux-mêmes pris en acceptant de signer un contrat accompagné d'une clause de non-divulgation.*

**E**n poursuivant ce raisonnement, on peut considérer que l'esprit de la clause d'annulation fasse partie des engagements à tenir pour les deux parties. En ce sens, il est donc évident que le manquement au silence qui devait être tenu (en vertu de la clause de non-divulgateion du contrat), et qui a été volontairement et de façon avouée brisé de façon publique, est en soit un manquement aux exigences du contrat. Donc une offense encore plus grande à l'esprit de celui-ci et un hommage à leur mépris flagrant de la Loi écrite et la Justice. Et ainsi un deuxième manquement aux exigences du contrat. Les Vand'Hals ont failli au contrat en ne respectant pas ses termes et en ne combattant point du côté de Gorghor Baey comme ils s'y étaient engagés, mais ils y ont aussi failli en violant l'esprit de la clause de non-divulgateion qui y avait été surajouté. Deux conditions suffisantes donc à l'application des conséquences au bris de contrat.

**I**l convient de plus de souligner le caractère peu respectueux de la Justice des Vand'Hals. Pratiquement tous les documents signés de leur plume se terminent par la citation suivante; «...Ne tournez jamais le dos aux Vand'Hals», que l'on peut aisément comprendre comme une invitation à la trahison - un manquement aux engagements que l'on prend et un mépris des Justes Contraintes de la Loi. De plus, que penser d'une guilde qui comporte en ses rangs des adorateurs du mâlin qu'ils nomment Têratos, qui s'identifient eux-mêmes «apôtres de la chair». Si de tels êtres amoraux peuvent parcourir le monde et cracher à la justice comme ils l'ont fait en cette occasion, comment l'Empereur peut-il espérer faire respecter sa Justice dans l'Empire? Comment un Suzerain peut-il imposer sa loi s'il n'est pas craint et si ceux qui ne la respecte pas ne sont pas traités de façon exemplaire?

**L**e manquement aux conditions du contrat ayant été établi, il convient maintenant de se pencher sur les conséquences de celui-ci. Dans la formulation du contrat, la conséquence au le manquement à une des clauses du contrat est très claire:

«Moy soussigné Awen Mordjambe chef des Vand'Hals m'engage à respecter toutes les exigences de la présente et si moy ou les hommes que je représente manquons à nos engagements je puy m'attendre à voir ma descendance dévorée par Gorghor Baey».

**L**a brutalité de la conséquence, bien qu'elle sied bien au guerrier redouté qu'est Gorghor Baey, peut paraître barbaresque aux yeux d'un homme de Lettre et de Loi. Cependant, il faut se rappeler que les deux protagonistes dans cette affaire s'identifient comme des tribus barbares, et que ce genre de «menaces» fait partie de leurs coutumes. Toutefois, il faut davantage les considérer, justement, comme des

menaces, au figuré, que les prendre au pied de la lettre. Ce que Gorghor entend faire, c'est d'effectuer ses exactions sur le peuple Vand'Hals et leur faire voire ce qu'il en coûte de ne pas respecter ses engagements envers la Justice. De plus, il convient de garder à l'esprit que les Vand'Hals ont signé de leur main le contrat contenant ladite clause. Mais avant de s'attaquer à un vassal de Son Altesse, Gorghor désire s'assurer de l'assentiment de sa Justice - car au-delà de la vengeance personnelle, c'est bien de la nécessité de faire respecter la Justice qu'il s'agit.



u sujet de la cruauté de la conséquence et de la nécessité de son exemplarité, je me permets de prendre en exemple l'Illustre Monarkhan 1er, qui, pour asseoir définitivement son pouvoir et créer notre Grand Empire, a fait massacrer les armées de ses trois frères rebelles. Aux armées de chacun de ceux-ci, qui comptaient toutes plus de 2000, soldats il fit subir différents châtements; à l'armée de son frère Rotger le Poisseux il fit trancher la tête; il fit noyer l'armée de Damarak le Malfortuné, et, plus cruel encore, il fit crever les yeux du contingent de Palasse le Guigneux, afin que ces hommes puissent être témoins aveugles du pouvoir du nouvel Empereur. Nous savons comment par la suite comment Monarkhan ne rencontra plus d'opposition et pu étendre son Royaume et fonder cette Grande Nation qu'est devenue l'Empire.



n un dernier temps, je désire attirer votre attention sur la valeur inégale pour l'Empire des deux protagonistes dans cette affaire. D'un côté, la Horde de Gorghor Baey, qui détient 12 domaines en Empire, qui vient de faire élire un Duc Impérial, qui appuiera l'Empereur contre la révolte des Celtes et qui est en bonne position pour être élu Seigneur Impérial. De l'autre, des brigands ayant obtenus quelques terres par le mensonge et la trahison, et surtout grâce à leur mépris de la Loi. N'est-il pas temps que ceux-ci servent d'exemple pour toutes les créatures de cette espèce, afin que la Loi et l'Ordre règnent de façon implacable dans l'Empire? Il en va de l'avenir de la Civilisation et de la Société de Loi. Comment des mécréants de la sorte peuvent-ils parcourir le Royaume de notre Grand Empereur Gar III, alors qu'ils crachent à son visage, lui qui incarne la Justice et la Loi. Il convient dès lors d'agir de façon claire et implacable afin d'inspirer la terreur de la Justice, et ainsi s'assurer quelle soit respectée par un peuple craintif et faible, et que de tels outrages à la Justice ne se répètent pas dans le Royaume.

En vous assurant de son éternel respect votre respectueux serviteur vous remercie d'éclairer de votre impartial jugement l'affaire soumise par la présente.

Nicoppo Malebranche, Greffier, pour le Duc Hyronimus

Au nom du redouté Gorghor Baey, aspirant au titre de Seigneur d'Insbruck

*Annexe I - Liste des propriétés et titres détenus par Gorghor Baey et sa guilde*

*DUCHÉ DE FORBACH: Duc Hyronimus*

*Comprenant les fiefs de :*

*Agoyen, Province d'Insbruck*

*Heffingen, Province de Mariembourg*

*Albukerque, Province de Dalabheim*

*FIEF D'AGOYEN, DUCHÉ DE FORBACH*

*PROVINCE D'INSBRUCK (EMPIRE)*

*Domaine de Cokelin : Chef de domaine : Baron Robert*

*Domaine de Bhagalport : Chef de domaine : Gorghor Baey*

*Domaine de Alesund : Chef de domaine : Goldrath Vanders*

*Maître de fief: Baron Robert*

*FIEF DE HEFFINGEN, DUCHÉ DE FORBACH*

*PROVINCE DE MARIEMBOURG (EMPIRE)*

*Domaine de Latem: Chef de domaine: Marak*

*Domaine de Termonde: Chef de domaine: Marak*

*Maître de fief: Marak*

*FIEF D'ALBUKERQUE, DUCHÉ DE FORBACH*

*PROVINCE DE DABELHEIM (EMPIRE)*

*Domaine de Revelil : Chef de domaine : Glahul*

*FIEF DE GOTEBOURG*

*PROVINCE D'INSBRUCK (EMPIRE)*

*Domaine de Cork; Chef de domaine: Don Miguel*

*Domaine de Leeds: Chef de domaine: Rhô*

*Domaine de Bethel: Chef de domaine: Matémorh*

*Domaine de Gilam: Chef de domaine: Hyronimus*

*Maître de fief: Matémorh*

*FIEF DE MERSH*

*PROVINCE DE MARIEMBOURG (EMPIRE)*

*Domaine de Insenborn - Chef de domaine : Marak*

*Domaine de Liefrange - Chef de domaine : Marak*

*Maître de fief: Marak*

*Annexe II - Copie du contrat signé de la main des Vand'Hals*

En presence de moy soussigné Matémorh negociateur en le nom de Gorghor Baey engage les Vand'Hals totalisant 60 hommes dans l'armee dudit Gorghor Baey afin de combattre avec moult vaillance grande obeissance et sans relache contre la fourbe armee de Leotaut 1er roy d'Argane et toute autre menace pouvant survenir pendant la Bataille du vingt aoust de l'an mille pour la solde de 1 bateau d'expédition à rames (La Massue) et 300 solars Moy soussigné Awen Mordjambe chef des Vand'Hals m'engage a respecter toutes les exigences de la presente et si moy ou les hommes que je represente manque a ses engagements il ny aura point paiement et je puy mattendre a voir ma descendance devoree par Gorghor Baey La presente a preseance et tiendra pour nulle toute entente ou alliance deja establee entre les groupes et les individus et ce pour la duree de ladite Bataille. Fait au Duché de Bicolline le 20 aoust de l'an mille.

Cette entente doit demeurer secrète sous peine d'annulation de ladite entente

Signatures:

Matémorh, Trésorier

Awen Mordjambe

*Annexe III - Extrait des mémoires de RRHA KTAH RACE, Trésorier des Vand'Hals*

(...) Non mais, qu'il aurait du se taire pauvre de lui...car nous avions vraiment l'intention de rester avec eux...mais là ce fut trop de provocations.

Coïncidence vous direz, mais nous recevons le lendemain une contre-proposition des gens de Castenza et quelle contre-proposition, il était financièrement impossible de refuser cette offre. Mais qu'allions nous faire pour résilier le contrat avec ces infâmes gens de Ghorgor. Soudain l'éclair de génie et l'erreur de leur vie. La clause de non-divulgation, mais oui pourquoi ne pas s'en servir pour faire ravalier les paroles de ce Goldrath Vanders et bien sur rappeler aux négociateurs de Ghorgor de tenir leurs paroles (offre) du début. C'est à ce moment, pour ne pas qu'il y ait d'ambiguïté, que nous avons fait venir les gens de Castenza, la Kabbale et ceux de Brabancourt afin de divulguer haut et fort les termes du contrat et ainsi le résilier à jamais...hhhhooooooooo, quelle leçon les gens de Ghorgor ont subie...quelle leçon.

Extrait des écrits de RRHA KTAH RACE